Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_36-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026 **N° 20260305_36**

OBJET • Convention annuelle 2026 avec le réseau Tynéo

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 38
Pouvoirs • 09
Votants • 47

Par convocation en date du 27 février 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 5 mars 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BACCON Alain, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, HÉMON Patrick-Marie, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie, MALLÉJACQ Éric.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • CARON Fabien (pouvoir à M. COTTEN), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE NEVÉ Evelyne (pouvoir à Q. LE GAILLARD), BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), FICHOU André (pouvoir à M.H EPARVIER), LE BARON René (pouvoir à A. LE GUERN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BANIEL Pierre (pouvoir à A. MARTIN).

ABSENTS • BESOMBES François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marc BIGOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_36-DE

Olivier BELLEC expose que la convention annuelle d'application 2026 formalise les modalités de mise en œuvre du Réseau TYNEO, opérée par Quimper Cornouaille Développement (QCD), sur le territoire de CCA.

Cette convention matérialise les actions du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) conformément à la convention- cadre signée avec QCD en 2025. La convention est conclue pour l'année 2026, sans reconduction tacite. Elle est en partie financée par l'Anah et la Région dans le cadre du Pacte Territorial. Réseau TYNEO constitue la porte d'entrée unique France Rénov' pour les ménages de CCA et assure :

- l'information de premier niveau,
- le conseil personnalisé en rénovation énergétique,
- le pré-accompagnement des projets de rénovation d'ampleur,
- la mobilisation des ménages et des professionnels,
- la contribution au pilotage et au suivi du Pacte territorial,
- des permanences assurées à la Maison des transitions et de l'habitat de CCA.

Pour l'année 2026, les orientations restent les mêmes que celles de 2025 et les objectifs quantitatifs suivants sont reconduits :

- 380 informations de premier niveau
- 210 conseils personnalisés
- 24 logements individuels

Les actions qualitatives, elles, évoluent selon la programmation suivante :

	Action
Mobilisation des ménages	Organisation d'un « salon » rénovation de l'habitat
	Stand de sensibilisation à la rénovation sur le marché
	Réalisation d'une balade thermographie infra rouge
Mobilisation des professionnels	Appui à l'organisation d'un temps d'échanges sur les pratiques des MAR

Pour 2026, la contribution financière de CCA allouée à Quimper Cornouaille Développement pour la mise en œuvre de QCD / Réseau TYNEO se monte à 78 820 € soit une augmentation de 0,43%. Ce montant est composé de :

> 76 262 € pour les missions Pacte
> 2 558 € pour les missions hors Pacte

L'augmentation résulte de la mise en place d'une convention collective au sein de QCD, qui a notamment entraîné une révision des grilles salariales. Comme l'année précédente, CCA pourra bénéficier de subventions dans le cadre du PACTE, destinées au financement des actions mises en œuvre par Tynéo. Le détail prévisionnel des subventions mobilisables pour l'année 2026 est présenté ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_36-DE

Budget prévisionnel 2026			
DÉPENSES		**RECETTES**	
Réseau TYNEO dont :	78 820,00 €	Subvention Région dont :	36 380,00 €
Coût Réseau TYNEO missions Pacte	*76 262,00 €*	*Missions Pacte territorial*	*33 677,00 €*
Hors Pacte	*2 558,00 €*	*Hors Pacte*	*2 703,00 €*
Communication CCA	5 000,00 €	Subvention ANAH Pacte	49 361,75 €
Adil 30% convention	5 461,50 €	Reste à charge CCA	12 981,75 €
0,4% poste accueil MDTH	12 000,00 €		
TOTAL	**98 723,5 €**	**TOTAL**	**98 723,5 €**

Considérant l'avis favorable de la commission Cohésion sociale, habitat, politique de la ville et participation citoyenne du 27 janvier 2026 et du bureau communautaire du 11 février 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

- **Approuve** le projet de convention d'application 2026 avec Quimper Cornouaille Développement au titre du réseau Tynéo à hauteur de 78 820 € ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 5 mars 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 13/03/2026
Qualité : PRESIDENT CCA